

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 20 novembre à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Patricia PILLOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Henry CANAULT, Michel DUROSSET, Jean-Claude HENRI, et, Mesdames Dominique AUBOURG, Delphine NAEGELLEN, Fanny REYNA et Patricia PILLOT.

Absents Excusés : Mesdames Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA donnant pouvoir à Delphine NAEGELLEN et Sandrine MAS donnant pouvoir à Henry CANAULT, Messieurs Théodore WIBAUX et André PISANI donnant pouvoir à Fanny REYNA.

Secrétaire de séance : Madame Dominique AUBOURG.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 02 octobre 2025.

2°) Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la sécurité sociale,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la convention territoriale Globale (CTG) joint en annexe,

Considérant ce qui suit :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un accord-cadre conclu entre les acteurs locaux et la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les principaux apports de la CTG reposent sur l'accompagnement technique et financier de la CAF et la mise en place d'action personnalisée à son territoire.

La CTG intéresse une série de politiques publiques locales dont :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- La Petite Enfance ;
- La Parentalité ;
- L'Enfance et la Jeunesse ;
- L'Animation de la vie sociale ;
- Le logement et l'habitat adapté aux enjeux du territoire ;
- Une diversité des besoins sociaux des habitants.

Dédiée aux habitants du territoire, la démarche d'un diagnostic partagé a permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur le territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en « Thématiques ».

Par la présente délibération, la commune de Treuzy-Levelay intègre une CTG comportant la Communauté de Communes et la CAF pour une durée de 5 ans (2026-2030).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, APPROUVE la Convention Territoriale Globale et AUTORISE le Maire à signer tout document s'y référant.

3°) Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 accordant au Maire délégation pour solliciter des subventions états ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les travaux de rénovation thermique et transition énergétique de la mairie et du petit bâtiment pour un montant de 259.779,13 € HT.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la subvention rénovation énergétique des bâtiments publics – Région Ile de France ;

Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention correspondant à 50% des travaux sur 159.779,13 € HT soit 79.890 € et 10% sur 100.000,00 € HT soit 10.000 € ce qui fait un total de 89.890 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération concernant la rénovation thermique et transition énergétique de la mairie et du petit bâtiment pour un montant de 259.779,13 € HT soit 302.927,30 € TTC et 50% des travaux sur 159.779,13 € HT soit 79.890 € et 10% sur 100.000,00 € HT soit 10.000 € ce qui fait un total de 89.890 € ;
- AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la rénovation énergétique des bâtiments publics dans le cadre de l'appel à projet Région « rénovation énergétique des bâtiments publics »
- AUTORISE la signature de tous les documents s'y réfèrent
- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, article 2131 section d'investissement

4°) Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2020 accordant au Maire délégation pour solliciter des subventions états ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet suivant, rénovation thermique et transition énergétique de la mairie et du petit bâtiment pour un montant de 259.779,13 € HT, le financement demandé est un taux de 80% sur 159.779,13 € HT soit 127.823 € et 40% sur 100.000,00 € HT soit 40.000 €, soit un montant total de 167.823,00 € ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions état – exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE l'opération suivante : La rénovation thermique et transition énergétique de la mairie et du petit bâtiment pour un montant de 259.779,13 € HT soit 302.927,30 € TTC, le financement demandé est un taux de 80% sur 159.779,13 € HT soit 127.823 € et 40% sur 100.000,00 € HT soit 40.000 €, soit un montant total de 167.823,00 €.
- S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante : Subvention ETAT (DETR, DSIL, Fonds Vert et fonds propres) dans le cadre de la programmation 2026 ;
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026, article 2131 section d'investissement pour la rénovation thermique et transition énergétique de la mairie et du petit bâtiment.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

5°) ENTEND le Maire rappeler que la toiture de l'Eglise montre des faiblesses à certains endroits. Des tuiles doivent être repiquées et remises en place. Sur la caquetoire, il faut mettre en place des tuiles et un solin suite à des fuites sur la toiture. Sur le clocher, il faut changer un solin, poser et sceller des tuiles. Sur le mur d'enceinte donnant sur la sacristie, deux pré-linteaux sont à changer et des pierres à poser et sceller.

Ces travaux sont subventionnables par la DRAC à hauteur de 40 % et par le Conseil Départemental à hauteur de 30%.

ENTEND le Maire indiquer qu'il y a lieu de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation de la toiture et du mur d'enceinte de l'église Saint-Martin. Les devis de l'Entreprise RODOT Florian représentent 4.144,24 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ⇒ Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% du coût HT pour la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Martin, soit 1.243,27 €
- ⇒ Sollicite une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40% du coût HT pour la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Martin, soit 1.657,70 €
- ⇒ Autorise le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

6) QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal :
- Que Madame Sandrine MAS qui est absente ce soir, a donné les informations suivantes concernant le SIRP Villemer/ Treuzy-Levelay / Nonville :
 - Elle sera absente lors du comité syndical du 11 décembre 2025,
 - Le personnel du SIRP va effectuer une formation 1^{er} secours un jour de la semaine et non pendant les vacances scolaires ce qui fait qu'il n'y aura pas de bus, cantine et garderie le 12 décembre 2025. Les parents ont été prévenus par mail.
 - Le spectacle pour la fête de Noël aura lieu à Nonville le 18 décembre 2025 après-midi.
 - Le SIRP recherche toujours un rédacteur (comptable et secrétariat) pour remplacer l'ancienne secrétaire.
 - Un suivi budgétaire est envoyé tous les mois.
 - Des devis ont été demandés pour des panneaux afin de limiter les nuisances sonores à la cantine. 3 devis ont été reçus qui se situent entre 8.000 et 17.000 €.
- Que Madame Cécile ENJALBAL GIL CERQUEIRA qui est absente ce soir, demande si un membre du conseil municipal peut prendre le relais pour finir la gazette car elle n'a pas le temps de poursuivre la rédaction et la mise en page. Madame Dominique AUBOURG reprend le travail déjà engagé. La prochaine gazette devrait être finalisée fin janvier 2026.
- Que la secrétaire sera absente pendant un mois, sans remplacement, à compter du 25 novembre 2025. Elle indique être présente, à la mairie, tous les jours en fin de journée (sauf si réunion extérieure) et rappelle qu'elle prend connaissance des mails adressés à [mairie.treuzylevelay@orange.fr](mailto:maire.treuzylevelay@orange.fr) la journée.
- Madame Dominique AUBOURG informe le Conseil Municipal :
- Que la distribution des colis et la tournée du Père-Noël auront lieu le 14 décembre 2025.
- Que le repas des aînés aura lieu au Moulin de Launoy le dimanche 23 novembre 2025 (52 personnes inscrites).
- Que les vœux du Maire auront lieu le samedi 03 janvier 2026 à 11 heures à la salle polyvalente. Monsieur Henry CANAULT s'excuse mais ne pourra pas y assister.
- Qu'elle a effectué la réception préalable des travaux concernant l'éclairage public le 18 novembre 2025 (rénovation des points lumineux). Elle a également fait part que l'éclairage public n'avait pas fonctionné lundi soir sur certaines parties de la commune, il s'agissait d'un dysfonctionnement dans l'armoire électrique (disjoncteur désarmé).
- Monsieur Henry CANAULT informe le conseil municipal, que l'agent communal prévoit d'élaguer prochainement les tilleuls présents autour de la mairie (location d'une plateforme nécessaire) et demande si un conseiller municipal pourrait être présent pour le sécuriser lorsqu'il sera sur la plateforme. Monsieur Henry CANAULT demande si les conseillers sont assurés en cas d'accident. Le Maire indique qu'elle va se renseigner auprès de notre assurance. Monsieur Jean-Claude HENRI dit qu'il peut aider l'agent communal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures 15 minutes.